

**Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la création d'une entreprise commune par les sociétés « Volkswagen Aktiengesellschaft » et « Rivian Automotive, Inc. »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernées :**

- **Fondateur n°1:** « Volkswagen Aktiengesellschaft»;
- **Fondateur n°2 :** « Rivian Automotive, Inc. ».

**Nature de l'opération :**

- Création d'une entreprise commune.

**Secteurs économiques concernés :**

- Industrie automobile.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 10 février 2025.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la création d'une entreprise commune par les sociétés « Volkswagen Aktiengesellschaft » et « Rivian Automotive, Inc. ».

« Volkswagen Aktiengesellschaft » est une société de droit allemand, basée à Wolfsburg, Allemagne, active au niveau mondial qui développe, fabrique, commercialise et vend une large gamme de véhicules, notamment des voitures particulières, des véhicules utilitaires légers, des camions, des autobus, des autocars, des châssis pour autobus et des moteurs diesel, ainsi que des motos. Les activités de la société s'étendent à la distribution de pièces détachées et d'accessoires pour ses véhicules.

« Rivian Automotive, Inc. » est une société soumise au droit de l'Etat de Delaware aux Etats-Unis d'Amérique, cotée en bourse de Nasdaq. Il s'agit d'un constructeur automobile qui développe et fabrique des véhicules électriques et des accessoires. L'entreprise conçoit des produits innovants et technologiquement avancés, conçus pour le travail et les loisirs, avec pour objectif d'accélérer la transition mondiale vers un transport et une énergie sans émissions. Ses véhicules sont fabriqués aux États-Unis et vendus directement aux clients, qu'ils soient particuliers ou commerciaux.

L'entreprise commune qui sera créée servira de plateforme spécialisée pour l'octroi de licences de technologies d'architectures E/E zonale à des clients tiers, ce qui permettra une plus grande pénétration du marché et favorisera l'innovation dans les architectures de véhicules électriques basées sur des logiciels.

Fait à Rabat, le 28 janvier 2025.